



Saisie de biens concernant une union libre

Par **lilu_old**, le **20/08/2007** à **17:12**

Bonjour,

j'habite ensemble avec mon ami depuis 4 ans. en 2005 il a du fermer son magasin en Allemagne. Impossible de rembourser les dettes qui s'élèvent à 350000 €. Une première demande de dépôt de bilan nous a été refusé parce que l'huissier n'avait pas " fait de saisie". Nous avons alors donné (sur son conseil) pendant 4 mois 50 €, pour accélérer le processus (il faut bien payer ses frais !!). Nous avons reçu il y a deux jours un avis avant saisie.

Mes questions

Ont-ils le droit de saisir l'appartement qui est au deux noms, et seul mon ami est concerné.

Ont-ils le droit de saisir mes biens (nous ne sommes pas mariés).

Faut-il aller jusqu'à certifier que "ce vase" par exemple est à moi.

Ne puis-je pas donner tout simplement, à l'huissier, les clés de l'appartement pour éviter le concours d'un serrurier.

Est-il normal de recevoir ce genre de courrier par voix normale, sans accusé de réception.

Enfin faut-il vraiment la passage d'un huissier pour obtenir devant la loi, un dépôt de bilan.

Mon ami a tout perdu et ce n'est pas que nous ne voulons pas mais nous ne pouvons pas.

Merci